

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 17 juin 2026 à 19 h 00 en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Gaétan Bergeron, maire de Saint-Ulric
M. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
M. Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane
M. Bruno Fournier, maire de Grosses-Roches
M. Christian Gauthier, maire de Saint-Adelme
M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant
M. Robert Tremblay, maire de Saint-Léandre

Absences

Mme Marie-Claude Saucier, maire suppléant de Baie-des-Sables
M. Mathieu St-Pierre Boulay, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 20 mai 2026
4. Dossiers régionaux
 - 4.1. Gala national du Défi OSEntreprendre – Félicitations aux lauréats
5. Administration générale / développement local et régional
 - 5.1. Dépôt et adoption des états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025
 - 5.2. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 – Service de l'évaluation foncière
 - 5.3. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 – Service d'urbanisme
 - 5.4. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 – Service régional de sécurité incendie
 - 5.5. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 – Fiducie COSMOSS
 - 5.6. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 – MRC compétences communes
 - 5.7. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 – TPI de la MRC de La Matanie
 - 5.8. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 – TNO de Rivière-Bonjour
 - 5.9. Approbation des comptes à payer et des chèques émis pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
 - 5.10. Autorisation de signature – contrat #0431448327
 - 5.11. Procès-verbal de la vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 11 juin 2026 – Info

- 5.12.** Assurance collective – Abolition de la catégorie « Préfet »
- 5.13.** FRR 2025-2028 volet 2–Développement territorial – Modifications au Programme d'appui aux initiatives climatiques
- 5.14.** FRR 2025-2028 volet 2–Développement territorial – Programme d'appui aux initiatives climatiques – Recommandations du comité d'analyse (juin 2026)
- 5.15.** FRR 2025-2028 volet 2–Développement territorial – Programme de soutien aux projets structurants (PSPS)
 - 5.15.1.** FRR volet 2–PSPS (Club de yacht de Matane – événement "Portes ouvertes")
 - 5.15.2.** FRR volet 2–PSPS (Organisation Tournoi Matane – événement "En septembre, La Matanie est hockey")
 - 5.15.3.** FRR volet 2–PSPS (MRC de La Matanie – projet "Structuration d'une filière territoriale de mise en valeur des matériaux de construction")
- 5.16.** FRR 2025-2028 volet 3–Vitalisation – Programme de soutien à la vitalité rurale (SVR)
 - 5.16.1.** FRR volet 3–SVR-v1 (Loisirs de la Halte – événement "Fête champêtre")
 - 5.16.2.** FRR volet 3–SVR-v1 (Comité de développement local de Saint-Léandre – événement "Fête au village")
 - 5.16.3.** FRR volet 3–SVR-v1 (Maison des jeunes Les Méchins – événement "Course des couleurs")
 - 5.16.4.** FRR volet 3–SVR-v2 (Comité des loisirs de Sainte-Félicité – projet "Achat d'équipements récréatifs")
 - 5.16.5.** FRR volet 3–SVR-v2 (Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg – projet "Abri pour frigo partagé")
- 5.17.** FRR 2025-2028 volet 2–Développement territorial – Attractivité (Espace Avenir – projet Place aux jeunes 2026-2027)
- 5.18.** Lettre d'appui au projet "Givre et Danse" de l'École de ballet-jazz de Matane (EBJM)
- 5.19.** Adoption de la Grande politique sociale (famille, aînés, jeunesse) de La Matanie et de son plan d'action 2026-2031
- 5.20.** Adoption du comité de suivi de la Grande politique sociale de La Matanie
- 5.21.** Adoption d'un comité consultatif jeunesse
- 5.22.** Dépôt du rapport final et du plan d'action – Forum de Baie-des-Sables
- 5.23.** Carrefour nature – Autorisation d'octroi de contrat pour la démolition du Parc Imagi-Mots
- 5.24.** Adoption de la Politique en matière d'assignation temporaire et de maintien au travail de la MRC de La Matanie
- 5.25.** Adoption de la Politique de gestion des risques psychosociaux de la MRC de La Matanie
- 5.26.** Adoption de la Politique en matière de violence conjugale au travail de la MRC de La Matanie
- 5.27.** Renouvellement du contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers pour 2026
- 5.28.** Édifice de La Matanie – Bail de location d'espace (289, rue Bon-Pasteur)
- 5.29.** Édifice de La Matanie – Bail de location d'espace (159, St-Pierre, local 308)
- 5.30.** Transport
 - 5.30.1.** Approbation du rapport d'exploitation du transport collectif de la MRC de La Matanie – année 2025
 - 5.30.2.** Approbation du rapport d'exploitation du transport adapté de la MRC de La Matanie – année 2025
 - 5.30.3.** Lettre du Ministre du MTMD – Aide financière pour les années 2025, 2026 et 2027 à la MRC de La Matanie dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, section 2.1 – Info
 - 5.30.4.** Autorisation de signature – Convention d'aide financière 2025-2027 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) section 2.1
 - 5.30.5.** Approbation d'un plan de communication en transport
- 5.31.** FQM – Congrès annuel du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des Congrès de Québec

- 5.32. Colloque conjoint de l'ADGMRCQ et l'ADDELQ du 28 au 30 octobre 2026 à Alma
- 5.33. Lettre de la Ministre responsable de l'Habitation – RénoRégion – Programmation 2026-2027 – Info
- 5.34. Demande de remplacement du programme Environnement-Plage
- 5.35. COSMOSS La Matanie – Initiative Circonflexe (déploiement d'équipements sportifs) – Autorisation de signature des protocoles de dons
- 5.36. Remplacement des enseignes territoriales
- 5.37. ACCEO – Abonnement pour la gestion des remboursements de prêts (FLI / FLS)
- 5.38. Marché public – Vente-trottoir en dehors des heures d'ouverture régulières
- 5.39. Félicitations pour l'organisation du Gala Hommage aux bénévoles 2026
- 6. Évaluation foncière
- 7. Aménagement et Urbanisme / Environnement / Agriculture
 - 7.1. Avis de non-renouvellement de l'entente de fourniture de services pour la livraison des activités administratives, de service à la clientèle et d'information relatives à la gestion des matières résiduelles entre la MRC de La Matanie et la ville de Matane – Info
 - 7.2. Désignation des officiers responsables pour l'application du règlement 300-2026 concernant les modalités relatives à la collecte et au transport des matières résiduelles
 - 7.3. Projet d'étude visant à renforcer les pratiques de tri à la source pour les déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ainsi qu'à faire progresser la circularité en accroissant la récupération, le tri, l'entreposage, la réutilisation et le recyclage
 - 7.4. Dépôt et adoption du Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2025
- 8. Génie forestier
 - 8.1. Autorisation de signature des droits – Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État / Convention de gestion territoriale (CGT)
 - 8.2. Contrat de planification et d'exécution de travaux sylvicoles 2026
 - 8.3. Demande d'acquisition du lot TPI 2 953 582 contigu à une propriété privée
- 9. Sécurité incendie / Service régional de sécurité incendie
 - 9.1. Adoption du règlement 301-2026 en matière de prévention incendie relativement aux feux extérieurs et aux feux d'artifice
 - 9.2. Entente de fourniture de services en prévention incendie relativement à l'inspection des bâtiments de risques faibles à très élevés par la municipalité des Méchins
 - 9.3. Nomination d'un représentant au comité de gestion incendie du Centre d'appel d'urgence des municipalités de l'Est du Québec (CAUMEQ)
 - 9.4. Suivi – Disposition d'actif – Camion-citerne de Saint-Adelme
- 10. Varia
- 11. Période de questions
- 12. Fermeture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 2026-06-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du conseil de la MRC présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 20 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mai 2026 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 20 mai 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

DOSSIERS RÉGIONAUX

RÉSOLUTION 2026-06-03

GALA NATIONAL DU DÉFI OSENTREPRENDRE – FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui repère, met en lumière et propulse annuellement l'audace entrepreneuriale et la créativité de milliers de personnes des 17 régions du Québec afin d'inspirer le développement de l'esprit d'entreprendre;

CONSIDÉRANT QUE le 28^e Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre a reconnu l'excellence de l'entreprise Casanier BSL de Matane, laquelle a obtenu le 1^{er} prix dans la catégorie Commerce ainsi que le Grand prix de l'entrepreneuriat jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le Casanier BSL s'est distingué par son concept distinctif et humain, à l'ancrage local fort, qui contribue au développement économique, social et touristique de La Matanie ainsi qu'au dynamisme du centre-ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE transmettre les félicitations et vœux de succès de la MRC de La Matanie aux propriétaires du Casanier BSL, messieurs Philippe Larivée-Bazinet et David Parent Montgomery, pour leurs deux prix obtenus dans le cadre du 28^e Défi OSEntreprendre.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

RÉSOLUTION 2026-06-04

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Félix Gagnon, représentant de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a présenté, aux membres du conseil de la MRC, le rapport des vérificateurs, rapport sans réserve, et les états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter les états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-05

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2026 AU 12 JUIN 2026 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 au montant de 16 976,57 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 977,12 \$, les salaires payés du 01-05-2026 au 31-05-2026 au montant de 30 715,04 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 301,63 \$, représentant un grand total de 56 970,36 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2026-06-06

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2026 AU 12 JUIN 2026 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 au montant de 1 533,62 \$, la liste des chèques émis au montant de 496,31 \$, les salaires payés du 01-05-2026 au 31-05-2026 au montant de 26 023,03 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 074,93 \$, représentant un grand total de 35 127,89 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2026-06-07

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2026 AU 12 JUIN 2026 – SERVICE
RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Bruno Fournier et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 au montant de 13,12 \$, la liste des chèques émis au montant de 93,64 \$, les salaires payés du 01-05-2026 au 31-05-2026 au montant de 652,58 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 147,05 \$, représentant un grand total de 906,39 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 pour le *Service régional de sécurité incendie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2026-06-08

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2026 AU 12 JUIN 2026 – FIDUCIE
COSMOSS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Christian Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 au montant de 14 501,46 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 844,65 \$, les salaires payés du 01-05-2026 au 31-05-2026 au montant de 13 555,97 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 447,78 \$, représentant un grand total de 32 349,86 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 pour la *Fiducie COSMOSS*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2026-06-09

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2026 AU 12 JUIN 2026 – MRC COMPÉTENCES COMMUNES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 au montant de 484 024,49 \$, la liste des chèques émis au montant de 41 448,88 \$, les salaires payés du 01-05-2026 au 31-05-2026 au montant de 156 559,69 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 33 967,96 \$, représentant un grand total de 716 001,02 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2026-06-10

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2026 AU 12 JUIN 2026 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 au montant de 155,22 \$, la liste des chèques émis au montant de 24 523,45 \$, les salaires payés du 01-05-2026 au 31-05-2026 au montant de 95,92 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 12,65 \$, représentant un grand total de 24 787,24 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 pour les *terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2026-06-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2026 AU 12 JUIN 2026 – TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 au montant de 5 923,41 \$, les salaires payés du 01-05-2026 au 31-05-2026 au montant de 1 400,92 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 346,70 \$, représentant un grand total de 7 671,03 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 pour le *territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2026-06-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2026 AU 12 JUIN 2026 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Christian Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 01-05-2026 au 31-05-2026 au montant de 641,77 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 144,09 \$, représentant un grand total de 785,86 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 mai 2026 au 12 juin 2026 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 2026-06-13

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT #0431448327

CONSIDÉRANT QUE le détenteur du contrat #0431448327 a entièrement remboursé son prêt FLI/FLS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, tous les documents relatifs au changement de propriétaire(s) et/ou bénéficiaire(s) auprès de IA Groupe Financier pour le contrat #0431448327.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES TENUE LE 11 JUIN 2026 – INFO

RÉSOLUTION 2026-06-14

ASSURANCE COLLECTIVE – ABOLITION DE LA CATÉGORIE « PRÉFET »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 79-01-20 adoptée par le conseil de la MRC de La Matanie autorisant la création de la catégorie « Préfet » au régime d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de permettre l'adhésion du préfet en fonction à cette époque;

CONSIDÉRANT QUE le préfet actuellement en fonction ne souhaite pas adhérer au régime d'assurance collective offert par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de cette catégorie n'est plus requis et qu'il y a lieu d'en demander la fermeture auprès de l'assureur et des administrateurs du régime;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie mette fin à la catégorie « Préfet » créée en vertu de la résolution numéro 79-01-20;

QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'assureur et de tout autre intervenant concerné afin de procéder à la fermeture de cette catégorie, à compter de la date jugée appropriée selon les exigences administratives du régime.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-15

FRR 2025-2028 VOLET 2-DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Matanie a adopté, le 15 avril 2026 (résolution numéro 2026-04-15), le Programme d'appui aux initiatives climatiques–FRR volet 2 pour faire face aux impacts croissants des changements climatiques sur le territoire de la MRC de La Matanie et favoriser le soutien d'initiatives locales visant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE suite à un premier appel à projets, une somme de 26 500 \$ reste disponible pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service de développement territorial a soumis une version révisée du Programme d'appui aux initiatives climatiques–FRR volet 2 afin de permettre l'organisation d'un nouvel appel à projets d'ici le 25 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le Programme d'appui aux initiatives climatiques–FRR volet 2, soit adopté tel que révisé;

QUE le lancement de l'appel de projets, pour le mois de septembre 2026, soit autorisé conformément aux modalités du programme;

D'autoriser la directrice du service de développement territorial à appliquer le programme et à en assurer la gestion.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-16

FRR 2025-2028 VOLET 2–DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES CLIMATIQUES – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE (JUIN 2026)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme d'appui aux initiatives climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions dudit programme;

CONSIDÉRANT l'analyse de trois dossiers et la recommandation favorable du service de développement territorial pour l'un d'eux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Ville de Matane – projet "Plan de verdissement" : 23 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 2–DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

RÉSOLUTION 2026-06-17

FRR VOLET 2–PSPS (CLUB DE YACHT DE MATANE – ÉVÉNEMENT "PORTES OUVERTES")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivantes, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Club de Yacht de Matane – événement "Portes ouvertes" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-18

FRR VOLET 2–PSPS (ORGANISATION TOURNOI MATANE – ÉVÈNEMENT "EN SEPTEMBRE, LA MATANIE EST HOCKEY")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Organisation Tournoi Matane – événement "En septembre, La Matanie est hockey" : 3 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-19

FRR VOLET 2–PSPS (MRC DE LA MATANIE – PROJET "STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE TERRITORIALE DE MISE EN VALEUR DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- MRC de La Matanie – projet "Structuration d'une filière territoriale de mise en valeur des matériaux de construction : 2 500 \$ pour l'année 2026-2027 et 2 500 \$ pour l'année 2027-2028;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 3–VITALISATION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALITÉ RURALE (SVR)

RÉSOLUTION 2026-06-20

FRR VOLET 3–SVR-V1 (LOISIRS DE LA HALTE – ÉVÉNEMENT "FÊTE CHAMPÊTRE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Loisirs de la Halte – événement "Fête champêtre" : 979 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-21

FRR VOLET 3–SVR-V1 (COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-LÉANDRE – ÉVÉNEMENT "FÊTE AU VILLAGE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Comité de développement local de Saint-Léandre – événement "Fête au village" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-22

FRR VOLET 3–SVR-V1 (MAISON DES JEUNES LES MÉCHINS – ÉVÉNEMENT "COURSE DES COULEURS")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Maison des jeunes Les Méchins – événement "Course des couleurs" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-23

FRR VOLET 3–SVR-V2 (COMITÉ DES LOISIRS DE SAINTE-FÉLICITÉ – PROJET "ACHAT D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3– Vitalisation;

- Comité des loisirs de Sainte-Félicité – projet "Achat d'équipements récréatifs" : 5 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-24

FRR VOLET 3–SVR-V2 (MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG – PROJET "ABRI POUR FRIGO PARTAGÉ")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3– Vitalisation;

- Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg – projet "Abri pour frigo partagé" : 1 738 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-25

FRR 2025-2028 VOLET 2–DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - ATTRACTIVITÉ (ESPACE AVENIR – PROJET PLACE AUX JEUNES 2026-2027)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'Espace Avenir pour soutenir la réalisation d'activités d'attraction, d'accueil/intégration et de rétention sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus au Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie, lequel est financé par le volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2–Développement territorial (Attractivité), une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Espace Avenir pour son projet "Place aux jeunes 2026-2027";

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-26

LETTRE D'APPUI AU PROJET "GIVRE ET DANSE" DE L'ÉCOLE DE BALLET-JAZZ DE MATANE (EBJM)

CONSIDÉRANT QUE l'événement *Givre et Danse*, tenu en février dernier, a été mis en œuvre avec rigueur et dynamisme par EBJM Danse;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative innovante, unique et rassembleuse contribue de manière significative au dynamisme culturel de la MRC de La Matanie et au rayonnement de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet événement offre une expérience artistique accessible, inclusive et enracinée dans l'identité régionale;

CONSIDÉRANT QUE *Givre et Danse* favorise la participation et l'épanouissement autant des jeunes que des aînés, en leur permettant de découvrir et de pratiquer la danse sous diverses formes;

CONSIDÉRANT QUE l'événement constitue un levier de développement culturel et social, tout en ouvrant le milieu à de nouvelles perspectives artistiques contemporaines;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie reconnaît la qualité du travail d'EBJM Danse et l'importance de cet événement pour la vitalité culturelle, sociale et identitaire de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie la démarche d'EBJM Danse dans le cadre de sa demande de bourse auprès de FIDEL pour la poursuite et le développement de l'événement *Givre et Danse*;

QUE le préfet soit autorisé à signer et transmettre, au nom de la MRC, une lettre officielle d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-27

ADOPTION DE LA GRANDE POLITIQUE SOCIALE (FAMILLE, AÎNÉS, JEUNESSE) DE LA MATANIE ET DE SON PLAN D'ACTION 2026-2031

CONSIDÉRANT QUE, depuis janvier 2025, le service de développement de la MRC de La Matanie coordonne la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) et de la Politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE, depuis juin 2025, le service de développement de la MRC de La Matanie coordonne la mise en place d'une première stratégie jeunesse municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des domaines d'actions des politiques sont similaires, les démarches ont été regroupées sous l'appellation Grande politique sociale de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la démarche a regroupé des partenaires municipaux, communautaires et institutionnels, incluant des consultations publiques, afin de concrétiser une vision d'une société pour tous les âges et d'adapter les services, politiques et infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la Grande politique sociale de La Matanie (MADA, PFM et Stratégie jeunesse) et du plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie adopte la Grande politique sociale de La Matanie et son plan d'action 2026-2031;

QUE les documents suivants soient déposés :

1. Bilan des anciennes politiques PFM et MADA;
2. Portrait des services de La Matanie pour les familles, les jeunes et les aînés;
3. Portrait sociodémographique;
4. Rapport des consultations PFM-MADA-Jeunesse;

QUE le Conseil remercie les membres du comité de pilotage et l'équipe du service de développement territorial pour leur engagement envers le développement social de La Matanie.

ADOPTÉE

ADOPTION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA GRANDE POLITIQUE SOCIALE DE LA MATANIE

RÉSOLUTION 2026-06-28

ADOPTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2026-06-27 adoptant la Grande politique sociale et le son plan d'action 2026-2031;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action prévoit la mise en place d'un comité consultatif jeunesse composé de jeunes entre 15 et 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE le comité aura pour mandat de :

- Assurer une veille dynamique sur les besoins de la jeunesse;
- Développer une connaissance des enjeux municipaux en lien avec les enjeux et les préoccupations de la jeunesse;
- Sensibiliser et informer les instances municipales sur les enjeux de la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE les services de développement territorial de la MRC et de loisirs de la Ville de Matane soutiendront conjointement les actions du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes suivantes soient nommées au comité consultatif jeunesse :

- Mme Kimilie Bouchard, 16 ans
- Mme Anaïs Dumas, 28 ans
- Mme Dorothée Soucy, 27 ans
- Mme Pamela Tanguay, 24 ans
- M. Samaël Grant, 19 ans
- M. Samuel Rail, 31 ans

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-29

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL ET DU PLAN D'ACTION – FORUM DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service de développement territorial a produit un rapport final et un plan d'action suite à la tenue du Forum de Baie-des-Sables, notamment à des fins de diffusion publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le rapport final et le plan d'action du Forum de Baie-des-Sables soient déposés et diffusés en ligne.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-30

CARREFOUR NATURE – AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DU PARC IMAGI-MOTS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie travaille actuellement à un projet de refonte et de réaménagement du Carrefour Nature;

CONSIDÉRANT QU'une visite terrain a permis de constater l'état de détérioration avancé des infrastructures du parcours Imagi-Mots;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs structures sont désuètes, instables, incomplètes ou endommagées, ce qui est susceptible de compromettre la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'état des lieux recommande la démolition complète des stations du parcours Imagi-Mots afin d'assurer la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues pour la réalisation des travaux de démolition;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire dans le FRR volet 2– Développement territorial et du Fonds TPI (surplus non affecté);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la démolition des infrastructures dangereuses du parcours Imagi-Mots au Carrefour Nature;

D'octroyer le mandat de démolition à l'entreprise Terexcavation Grant inc. pour un montant de 6 900 \$, avant les taxes, et que le montant soit pris à 50% via le FRR volet 2–Développement territorial et 50% via le Fonds TPI (surplus non affecté);

D'autoriser le directeur général, monsieur Olivier Banville, à signer tout document relatif à ce mandat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-31

ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE ET DE MAINTIEN AU TRAVAIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le programme de prévention en santé et sécurité au travail de la MRC de La Matanie prévoit l'adoption d'un énoncé sur l'assignation temporaire des personnes ayant une lésion professionnelle afin de favoriser le maintien du lien d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont recommandé pour adoption (résolution numéro CA-2026-04-24) le projet de Politique en matière d'assignation temporaire et de maintien au travail de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique en matière d'assignation temporaire et de maintien au travail de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-32

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie reconnaît que l'organisation du travail, les pratiques de gestion, les conditions d'emploi et les relations sociales doivent favoriser la santé tant physique que psychologique des personnes qui y œuvrent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît également le droit aux personnes salariées de travailler dans un milieu où l'on prend soin de leur intégrité psychologique et, qu'en conséquence dans son rôle d'employeur, la MRC souhaite faire preuve d'un réel engagement dans le but d'identifier et de gérer les risques psychosociaux dans son milieu de travail, à l'égard des personnes visées par la présente politique;

CONSIDÉRANT QUE la direction a soumis un projet de politique afin de mieux gérer les risques psychosociaux, laquelle s'appuie sur la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et s'intègre au programme de prévention de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont recommandé (résolution numéro CA-2026-04-25) l'adoption du projet de Politique de gestion des risques psychosociaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique de gestion des risques psychosociaux de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-33

ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU TRAVAIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite garantir, à chaque membre de son personnel, le droit de travailler dans un environnement sans violence et, en outre, encourage, chaque membre de son personnel, à chercher de l'aide en lien avec une situation de violence conjugale même si celle-ci s'exerce en dehors du milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la direction a préparé un projet de politique en matière de violence conjugale laquelle s'appuie sur la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et s'intégrera au programme de prévention de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont recommandé (résolution numéro CA-2026-04-26) l'adoption du projet de Politique en matière de violence conjugale au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique en matière de violence conjugale au travail de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-34

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE AVEC LES ATELIERS LÉOPOLD-DESROSIERS POUR 2026

CONSIDÉRANT QUE le contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers s'est terminé le 31 décembre 2025, lequel contrat s'est poursuivi sur une base mensuelle;

CONSIDÉRANT QUE les services de conciergerie des Ateliers Léopold-Desrosiers sont très satisfaisants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC tient à appuyer cet organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée, à la MRC, au même coût mensuel de 2 063 \$ plus les frais de fournitures ménagères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers jusqu'au 31 mai 2027 au montant annuel estimé de 24 756 \$ plus les frais de fournitures et les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-35

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION D'ESPACE (289, RUE BON-PASTEUR)

CONSIDÉRANT QUE le bail de location d'espace, situé au 289 rue du Bon-Pasteur, arrivera à échéance le 31 décembre 2026 et que les parties ont la volonté de conclure un nouveau bail;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le SANAM pour un nouveau bail d'une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'un bail avec le SANAM pour le local du 289, rue Bon-Pasteur, d'une superficie de 2 000 pi², aux conditions suivantes :

- La durée du bail sera du 1^{er} janvier 2027 pour se terminer le 31 décembre 2029;
- Le loyer sera établi de la manière suivante :

Année	Prix au pied carré	Compensation pour taxes municipales au pied carré	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2027	10,55 \$	1,75 \$	2 050 \$	24 600 \$
2028	10,85 \$	1,75 \$	2 100 \$	25 200 \$
2029	11,15 \$	1,75 \$	2 150 \$	25 800 \$
Total	NA	NA	NA	75 600 \$

- La TPS, TVQ et autres taxes applicables s'ajoutent au montant du loyer (voir ci-dessus);
- Le locataire cessera de verser la compensation pour taxes municipales, si les taxes lui sont directement facturées par la ville de Matane;
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement;
- Le local sera pris tel quel et tous les travaux de réaménagement intérieur seront à la charge du locataire et dans le respect des règles inhérentes au bâtiment public (plans et devis, permis);
- Quatre espaces de stationnement seront réservés aux clients du locataire;
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;
- Tous les frais liés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- La MRC permet l'utilisation de la salle Rivière-Bonjour selon sa politique en vigueur;
- Le bail inclut les autres clauses habituelles;

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-36

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION D'ESPACE
(159, ST-PIERRE, LOCAL 308)**

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par un OBNL pour la conclusion d'un bail d'une durée de trois ans pour le local 308 de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Fournier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à transmettre une proposition de location pour le local 308 sur la base des conditions suivantes :

- La durée du bail sera de trois ans (36 mois);
- Le loyer sera établi de la manière suivante :

Année	Prix au pied carré	Compensation pour taxes municipales au pied carré	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2026-2027	10,00 \$	1,50 \$	1 207,50 \$	14 490 \$
2027-2028	10,25 \$	1,50 \$	1 233,75 \$	14 805 \$
2028-2029	10,50 \$	1,50 \$	1 260,00 \$	15 120 \$
Total	NA	NA	NA	44 415 \$

- La TPS, TVQ et autres taxes applicables s'ajoutent au montant du loyer (voir ci-dessus);
- Le locataire cessera de verser la compensation pour taxes municipales si les taxes lui sont directement facturées par la ville de Matane;
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement;
- Le local sera pris tel quel et tous les travaux de réaménagement intérieur seront à la charge du locataire et dans le respect des règles inhérentes au bâtiment public (plans et devis, permis);
- Deux espaces de stationnement seront réservés aux clients du locataire;
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;
- Tous les frais liés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- La MRC permet l'utilisation de la salle Rivière-Bonjour selon sa politique en vigueur;
- Le bail inclut les autres clauses habituelles.

ADOPTÉE

TRANSPORT

RÉSOLUTION 2026-06-37

APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE LA MATANIE – ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT le Rapport d'exploitation du transport collectif de la MRC de La Matanie pour l'année 2025, préparé par le directeur adjoint aux finances et responsable de la mobilité durable, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Parcours est utilisé pour la gestion des informations statistiques et l'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Rapport d'exploitation du transport collectif de la MRC de La Matanie, pour l'année 2025, dans le cadre du PADTC et de transmettre les documents requis par la reddition de compte au MTMD.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-38

APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE LA MATANIE – ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT le Rapport d'exploitation du transport adapté de la MRC de La Matanie – année 2025, préparé par le directeur adjoint aux finances et responsable de la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Fournier et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Rapport d'exploitation du transport adapté de la MRC de La Matanie pour l'année 2025.

ADOPTÉE

LETTRE DU MINISTRE DU MTMD – AIDE FINANCIÈRE POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027 À LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF, SECTION 2.1 – INFO

RÉSOLUTION 2026-06-39

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2027 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) SECTION 2.1

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le ministre des Transports et de la Mobilité durable peut accorder des subventions pour fins de transport;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement a approuvé le *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2023), à titre de politique-cadre sur les changements climatiques ainsi que son Plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.1 de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (chapitre M-30.001) prévoit qu'est institué le Fonds d'électrification et de changements climatiques et que ce fonds est affecté au financement, dans le respect des principes, des orientations et des objectifs établis dans la politique-cadre sur les changements climatiques, de toute mesure visant la lutte contre les changements climatiques, notamment au moyen de l'électrification;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15.4.3 de cette Loi, lorsque les activités d'un ministère permettent la mise en œuvre de mesures pouvant être financées par le fonds conformément à l'article 15.1, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs peut conclure une entente avec le ministre responsable de ce ministère afin de lui permettre de porter au débit du fonds les sommes pourvoyant à ces mesures;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et le ministère des Transports et de la Mobilité durable ont conclu, le 6 mai 2021, une entente relative à la coordination de la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable est responsable de la mise en œuvre de l'action 1.2.1.2 du plan de mise en œuvre du PEV 2030, laquelle vise à accroître l'offre de services de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide au développement du transport collectif, approuvé par la décision du Conseil du trésor du 11 novembre 2025, vise à accroître l'utilisation du transport collectif sur l'ensemble du territoire québécois par l'amélioration des services et par la promotion des modes de transport autres que l'automobile;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme comporte un volet II intitulé : « Aide financière au transport collectif régional » qui vise à maintenir, développer ou améliorer les services de transport collectif régional pour en favoriser l'usage en augmentant le nombre de déplacements;

CONSIDÉRANT QUE ce volet comporte trois sections, dont la section 2.1 « Organisation et exploitation des services de transport collectif régional » qui prévoit une aide financière pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif régional afin de maintenir, d'améliorer et de développer l'offre de services de transport collectif en dehors des grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de la MRC de La Matanie a été retenue dans le cadre de cette section 2.1 et que le Ministre accepte de verser, à la MRC, une aide financière pour lui permettre de maintenir et de développer l'offre de services de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière, à intervenir, découle de l'application du Programme d'aide au développement du transport collectif et que les versements qui y sont prévus sont financés en partie par le Fonds d'électrification et de changements climatiques dans le cadre de l'action 1.2.1.2 du plan de mise en œuvre du PEV 2030, laquelle vise à accroître l'offre de services de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la Convention à intervenir avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer la convention d'aide financière.

ADOPTÉE

APPROBATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION EN TRANSPORT

RÉSOLUTION 2026-06-40

FQM – CONGRÈS ANNUEL DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2026 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation du préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et du maire de Saint-Léandre, monsieur Robert Tremblay, au Congrès annuel de la FQM du 24 au 26 septembre 2026 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 1 020 \$/membre, plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-41

COLLOQUE CONJOINT DE L'ADGMRCQ ET L'ADDELQ DU 28 AU 30 OCTOBRE 2026 À ALMA

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Olivier Banville à participer au colloque d'automne conjoint de l'ADGMRCQ et l'ADDELQ du 28 au 30 octobre 2026 à Alma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie autorise l'inscription au montant de 675 \$, plus les taxes applicables, par membre, pour la participation de monsieur Olivier Banville au colloque d'automne conjoint de l'ADGMRCQ et l'ADDELQ du 28 au 30 octobre 2026 à Alma;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et, advenant la non-disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

**LETTRE DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'HABITATION –
RÉNORÉGION – PROGRAMMATION 2026-2027 – INFO**

RÉSOLUTION 2026-06-42

**DEMANDE DE REMPLACEMENT DU PROGRAMME
ENVIRONNEMENT-PLAGE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis fin au programme Environnement-Plage;

CONSIDÉRANT QUE ce programme constituait un outil reconnu permettant d'évaluer la qualité microbiologique de l'eau des plages publiques, notamment par le suivi des concentrations de bactéries indicatrices;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du programme Environnement-Plage permettaient d'informer adéquatement la population quant aux risques pour la santé associés à la baignade;

CONSIDÉRANT QUE ce programme contribuait à la protection de la santé publique, à la prévention des maladies d'origine hydrique et à la confiance des citoyens envers les lieux de baignade;

CONSIDÉRANT QUE les plages publiques constituent des infrastructures récréotouristiques importantes pour les municipalités locales et pour la MRC, générant des retombées économiques significatives;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un programme structuré et uniforme de suivi de la qualité de l'eau entraîne un transfert implicite de responsabilités vers les municipalités, sans ressources techniques ni financières adéquates;

CONSIDÉRANT QUE cette situation pourrait compromettre la capacité des municipalités à assurer un suivi rigoureux et comparable de la qualité de l'eau des plages sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organisations municipales et environnementales ont exprimé des préoccupations quant aux impacts de cette décision;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM 155-05-26 de la MRC des Pays-d'en-Haut demandant le rétablissement dudit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE déplorer la décision du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mettre fin au programme Environnement-Plage;

DE demander au gouvernement du Québec et au MELCCFP de rétablir ce programme ou de mettre en place un mécanisme assurant :

- un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;
- un soutien technique et financier adéquat aux gestionnaires de lieux de baignade;
- la diffusion publique des résultats dans un format compréhensible;

DE transmettre la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au député de Matane–Matapédia, à la Fédération québécoise des municipalités, au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec et à la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-43

COSMOSS LA MATANIE – INITIATIVE CIRCONFLEXE (DÉPLOIEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS) – AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES DE DONS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Initiative Circonflexe (déploiement d'équipements sportifs) portée par COSMOSS La Matanie, la MRC de La Matanie s'est portée acquéreuse de nombreux équipements sportifs à répartir dans divers lieux à vocation communautaire, soit de gestion municipale ou communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas défrayé les frais d'acquisition des équipements, lesquels devaient être cédés sous conditions aux municipalités ou organismes communautaires du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, des conventions de dons d'équipements dans le cadre de l'Initiative Circonflexe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-44

REMPLACEMENT DES ENSEIGNES TERRITORIALES

CONSIDÉRANT QUE les enseignes marquant les limites territoriales de la MRC de La Matanie sur les grands axes routiers ont atteint la limite de leur vie utile et doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT le projet de remplacement élaboré par le service de développement territorial qui vise l'uniformisation de l'image de marque territoriale, l'amélioration de la visibilité et une intégration harmonieuse dans le paysage;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'installation de quatre enseignes (Les Méchins, Baie-des-Sables, Saint-René-de-Matane et Sainte-Paule), en utilisant une structure en aluminium et une finition résistante aux intempéries pour garantir la durabilité des investissements;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins préparée par la directrice du service de développement territorial et la possibilité de conclure un contrat de gré à gré en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service de développement territorial recommande de retenir la proposition de l'entreprise Ensigne Pro pour la conception, production, livraison et installation de quatre enseignes, incluant leur base en béton, au prix de 116 875,93 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'octroi du contrat à l'entreprise Ensigne Pro pour la fabrication et l'installation des enseignes territoriales de la MRC de La Matanie, incluant l'intégration du nom des municipalités de Les Méchins, Saint-René-de-Matane, Sainte-Paule et Baie-des-Sables, pour un montant de 134 387,10 \$ incluant les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat incluant les autorisations requises auprès des autorités compétentes;

QUE les sommes requises soient puisées à même le budget disponible pour 2026 dans le FRR volet 2–Développement territorial prévu à cette fin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-45

ACCEO – ABONNEMENT POUR LA GESTION DES REMBOURSEMENTS DE PRÊTS (FLI / FLS)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a délégué la gestion courante de ses fonds locaux d'investissement à Développement économique Matanie (DEM);

CONSIDÉRANT QUE DEM souhaite automatiser la gestion des remboursements des prêts consentis par les fonds sous sa gestion;

CONSIDÉRANT QUE DEM souhaite s'abonner à la plateforme ACCEO Transphère au coût mensuel de 40,00 \$ auquel s'ajoutent des frais de 0,85 \$ par transaction et un coût initial de 305,00 \$, lesquels montants excluent les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces frais seront assumés à même les revenus desdits fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer les documents nécessaires afin de permettre à DEM d'adhérer et utiliser, dans sa gestion des fonds locaux d'investissement, la plateforme ACCEO Transphère.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-46

MARCHÉ PUBLIC – VENTE-TROTTOIR EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE RÉGULIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite favoriser la vente de produits bioalimentaires locaux sur le site du Marché public de La Matanie en dehors de ses heures normales d'opération;

CONSIDÉRANT les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de révision de la Politique de location du Marché public de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique révisée de location du Marché public de La Matanie avec prise d'effet immédiate.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-47

FÉLICITATIONS POUR L'ORGANISATION DU GALA HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2026

CONSIDÉRANT la tenue du Gala Hommage aux bénévoles 2026 au Colisée Béton-Provincial de Matane, le 29 mai 2026;

CONSIDÉRANT le succès de participation et la qualité remarquable de cet événement à grand déploiement, lesquels témoignent de sa maturité organisationnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE transmettre une motion de félicitations aux membres du comité organisateur du Gala Hommage aux bénévoles 2026 pour le niveau élevé d'excellence de l'événement, lequel est devenu un rendez-vous incontournable pour La Matanie.

ADOPTÉE

ÉVALUATION FONCIÈRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME / ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES POUR LA LIVRAISON DES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES, DE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET D'INFORMATION RELATIVES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ENTRE LA MRC DE LA MATANIE ET LA VILLE DE MATANE – INFO

RÉSOLUTION 2026-06-48

DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 300-2026 CONCERNANT LES MODALITÉS RELATIVES À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a déclaré sa compétence en gestion (collecte et transport) des matières résiduelles en vertu des pouvoirs prévus à l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 300-2026 concernant les modalités relatives à la collecte et au transport des matières résiduelles a été adopté à la séance du Conseil du 15 avril 2026 (résolution 2026-04-35);

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit désigner, par résolution, les officiers responsables chargés de l'application du règlement numéro 300-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie désigne les personnes qui suivent à titre d'officiers responsables pour l'application du règlement numéro 300-2026 concernant les modalités relatives à la collecte et au transport des matières résiduelles :

- Mme Valérie Charest, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme;
- M. Nixon Sanon, coordonnateur au développement durable;
- M. Cheikh Ahmadou Bamba Ngom, technicien à la gestion environnementale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-49

PROJET D'ÉTUDE VISANT À RENFORCER LES PRATIQUES DE TRI À LA SOURCE POUR LES DÉCHETS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) AINSI QU'À FAIRE PROGRESSER LA CIRCULARITÉ EN ACCROISSANT LA RÉCUPÉRATION, LE TRI, L'ENTREPOSAGE, LA RÉUTILISATION ET LE RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds municipal vert, coordonné par la Fédération canadienne des municipalités, a ouvert, en avril 2026, le programme « Accélérer la circularité des matériaux de construction »;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme sont d'aider les organismes municipaux, incluant les MRC, à réduire les déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD);

CONSIDÉRANT l'objectif en lien avec l'économie circulaire énoncé dans l'exercice de vision stratégique 2030 de la MRC;

CONSIDÉRANT les mesures concernant les résidus de construction, rénovation et démolition identifiées au Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE Synergie Matanie serait le partenaire de la MRC afin de monter la demande et de réaliser l'étude advenant un financement du fonds municipal vert;

CONSIDÉRANT QUE le service d'environnement de la ville de Matane a démontré son intérêt afin de participer au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande au programme « Accélérer la circularité des matériaux de construction » du Fonds municipal vert;

QUE la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, madame Valérie Charest, soit et est autorisée à signer les documents dans le cadre de la demande;

QUE la demande finale soit déposée conditionnellement à une résolution favorable de la ville de Matane confirmant son appui financier ainsi qu'une confirmation d'aide financière du « Programme de soutien aux projets structurants » du FRR.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-50

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2025 préparé par monsieur Nixon Sanon, coordonnateur au développement durable, ledit rapport leur ayant été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2025 préparé par monsieur Nixon Sanon, coordonnateur au développement durable;

QUE le Rapport de suivi du PGMR soit transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) au plus tard le 30 juin 2026.

ADOPTÉE

GÉNIE FORESTIER

RÉSOLUTION 2026-06-51

AUTORISATION DE SIGNATURE DES DROITS – ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT / CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE (CGT)

CONSIDÉRANT QUE des documents doivent être signés, notamment avec les titulaires de baux de location, dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État signée entre la MRC de La Matanie et le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE de tels documents doivent également être signés dans le cadre de la Convention de gestion territoriale (CGT) entre le gouvernement du Québec et la MRC de La Matanie, laquelle découle du Programme relatif à une délégation de gestion des terres publiques intramunicipales en faveur des MRC de la région administrative du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les modalités administratives et financières des droits fonciers ou miniers sont encadrées par la réglementation provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu une entente de fourniture de services avec la MRC de La Haute-Gaspésie pour des services professionnels en génie forestier (résolution 2026-05-46) pour la gestion de l'activité forestière pour les terres publiques intramunicipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du service de l'aménagement et de l'urbanisme, madame Valérie Charest, ou le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, les droits en vertu de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État ainsi que dans le cadre de la CGT relative aux terres publiques intramunicipales;

D'autoriser monsieur Jean Gardy Philistin, conseiller en développement agricole et forestier, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, les droits et les autres documents relatifs à la gestion de l'activité forestière en vertu de la CGT;

D'autoriser monsieur Charles-Philippe Mimeault-Laflamme, ingénieur forestier, ou madame Laurie Chicoine, ingénieure forestière, tous deux de la MRC de La Haute-Gaspésie à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, les droits et les autres documents relatifs à la gestion de l'activité forestière en vertu de la CGT et en vertu de l'entente de fourniture de services conclue par la résolution 2026-05-46.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-52

CONTRAT DE PLANIFICATION ET D'EXÉCUTION DE TRAVAUX SYLVICOLES 2026

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est le gestionnaire délégué des terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire depuis 1999;

CONSIDÉRANT QUE la planification des travaux en forêt est basée sur le *Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des TPI de la MRC de La Matanie 2025-2030* et que ledit plan, ayant fait l'objet d'une consultation publique, identifie des secteurs de récolte et d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la grille de la valeur des traitements en forêt privée est celle utilisée pour établir le coût des travaux, celle-ci étant reconnue d'office par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);

CONSIDÉRANT QUE le montant attendu dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) est de 55 959 \$ pour supporter les travaux admissibles sur les TPI de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance de la programmation des travaux forestiers subventionnés 2026-2027, lesquels représentent une dépense, avant les taxes applicables, de 68 526 \$:

- Reboisement (36 000 plants au taux de 956 \$/1 000 plants);
- Préparation de terrain (18 ha au taux de 1 895 \$/ha);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie confie l'exécution des travaux sylvicoles à la SER des Monts selon les taux décrits à la grille applicable aux terres publiques intramunicipales du Bas-Saint-Laurent;

QUE le contrat à convenir avec la SER des Monts ait une valeur estimée à environ 78 787,77 \$, taxes incluses, payable à partir de montants réservés du PADF et des revenus versés au *Fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières* (Fonds TPI);

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-53

DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT TPI 2 953 582 CONTIGU À UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie détient, depuis 1999, une convention de gestion des terres publiques intramunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT QUE la MRC agit à titre de délégataire de la gestion foncière des TPI sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu, le 15 décembre 2025, une demande du propriétaire du lot 2 952 753 visant l'acquisition du lot TPI 2 953 582, d'une superficie de 1 756,8 m², situé dans le périmètre urbain de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain public épars est utilisé depuis plusieurs années comme prolongement de la propriété privée voisine, notamment pour une partie du stationnement et du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser une utilisation résidentielle existante dans un contexte de transaction immobilière à venir;

CONSIDÉRANT QUE les orientations de gestion foncière de la MRC ainsi que les lignes directrices du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) permettent la vente de terrains publics épars afin de régulariser certaines situations existantes;

CONSIDÉRANT QUE la planification d'aménagement intégré (PAI) du territoire public intramunicipal de la MRC de La Matanie identifie ce lot comme un lot épars sans potentiel de développement intéressant;

CONSIDÉRANT QU'une analyse du dossier a été réalisée à l'aide de la grille d'évaluation applicable et que celle-ci démontre que la demande respecte les critères en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de la MRC constitue une étape préalable à l'analyse et à l'approbation éventuelle de la transaction par le MRNF;

CONSIDÉRANT QUE la vente du lot TPI 2 953 582 est recommandée uniquement dans le but de régulariser l'empiètement involontaire de certains aménagements existants sur le terrain public et qu'elle doit être conditionnelle à son assemblage avec le lot 2 952 753 afin d'assurer le maintien d'une seule unité foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie autorise le dépôt, auprès du MRNF, d'une demande d'approbation visant la vente du lot TPI 2 953 582;

QUE cette recommandation soit conditionnelle à l'assemblage du lot TPI 2 953 582 avec le lot 2 952 753 afin de régulariser une utilisation résidentielle existante et d'assurer le maintien d'une seule unité foncière;

QUE la présente résolution soit transmise au MRNF pour considération dans le cadre du traitement de la demande.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE / SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION 2026-06-54

ADOPTION DU RÈGLEMENT 301-2026 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE RELATIVEMENT AUX FEUX EXTÉRIEURS ET AUX FEUX D'ARTIFICE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 301-2026 a été transmise par la direction générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du conseil de la MRC de La Matanie présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard, appuyé par monsieur Gaétan Bergeron, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 301-2026 en matière de prévention incendie relativement aux feux extérieurs et aux feux d'artifice.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-55

ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN PRÉVENTION INCENDIE RELATIVEMENT À L'INSPECTION DES BÂTIMENTS DE RISQUES FAIBLES À TRÈS ÉLEVÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DES MÉCHINS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a déclaré sa compétence en matière de prévention incendie sur l'ensemble des municipalités de son territoire en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place un service de prévention incendie à partir du 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Méchins a également mis en place de son propre service de sécurité incendie au début de l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Méchins a conclu des ententes intermunicipales avec la ville de Cap-Chat, notamment une entente, signée le 16 octobre 2025, afin d'obtenir les services d'un pompier préventionniste pour réaliser les inspections des bâtiments de tout type et de tout risque;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la déclaration de compétence de la MRC de La Matanie dans le domaine de la prévention incendie, la municipalité des Méchins souhaite permettre à la MRC d'utiliser la majorité des heures du pompier préventionniste de la ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QU'il est à l'avantage de la MRC de La Matanie et de la municipalité des Méchins de conclure une entente de fourniture de services en conformité avec les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer l'Entente de fourniture de services en prévention incendie relativement à l'inspection des bâtiments de risques faibles à très élevés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-56

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE GESTION INCENDIE DU CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES MUNICIPALITÉS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUMEQ)

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appel d'urgence des municipalités de l'Est du Québec (CAUMEQ) demande aux MRC de procéder à la nomination d'un représentant ou de reconduire le mandataire agissant à titre de gestionnaire en sécurité incendie au sein de son comité de gestion incendie et, en cas d'absence, un substitut;

CONSIDÉRANT QUE les buts du comité de gestion incendie sont :

- développer une concertation sur le territoire couvert par le CAUMEQ;
- informer les élus municipaux et les directeurs de service de sécurité incendie d'une MRC de l'évolution des dossiers associés à la répartition incendie;
- établir des orientations en matière d'incendie;
- se doter de protocoles, de priorités d'appel, d'uniformisation de procédures, etc. qui soient adéquats;
- solutionner des problématiques rencontrées entre les services incendie et la centrale;
- établir des critères de performance et de qualité en regard de la *Loi sur la sécurité incendie*;
- se doter d'un mécanisme d'application terrain connu et accepté de tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Jonathan Brunet, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Matane, à titre de représentant de la MRC de La Matanie au sein du comité de gestion incendie du CAUMEQ, à compter du 17 juin 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-06-57

SUIVI – DISPOSITION D'ACTIF – CAMION-CITERNE DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QUE l'*Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie* prévoyait la vente des équipements excédentaires à la valeur marchande suite à sa résiliation en raison de la déclaration de compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* prévoit la vente des biens municipaux à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite se départir d'un camion-citerne (2008) lequel était basé à la caserne de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a offert à la vente ledit camion en ligne et reçu une seule offre sérieuse de Hélie Camions Incendie Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE le coordonnateur à la sécurité publique ou le directeur général soient mandatés afin de négocier la vente du camion-citerne excédentaire auprès de Hélie Camions Incendie Inc., incluant la réalisation d'une inspection mécanique et autres vérifications utiles à la présente résolution;

QUE l'offre négociée soit soumise au Conseil pour approbation.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 2026-06-58

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*